

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
SEANCE du 17 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danièle LEKIEN, Maire, à la suite de la convocation faite le 7 septembre 2018, et affichée à la porte de la Mairie.

Présents : Mme LEKIEN - DEBERT D. - Mme DESREUMAUX - DEMURU S. - M. JOURDAN PH. - M. BALLOY D. - Mme DESTAEBEL P. - M. CROS JY. - Mme TRINEZ - VARLET P. - M. DELOBEL B. - M. PENET B. - M. ARDUIN E. - Mme RODRIGUES DE JESUS BAPTISTA M. - Mme ULRICH - GRACIENT I. - M. BAILLION O. - Mme BORIE - LARDIER C. - M. LEMAIRE G. - Mme COURION M. - M. PLATTEEUW R. - M. CATTEZ A. - Mme LEGRAND CH. - M. LOMBART F. - Mme BEE C. - M. PETIT PH.

Absents excusés : Mme CAMBIER - DELEPINE V. (pouvoir à Mme COURION M.) - Mme DEVOS - MERCIER V. (pouvoir à Mme TRINEZ - VARLET P.) - M. SAVAETE G. (pouvoir à M. DELOBEL B.) - Mme VANDEVELDE - HOYEZ V. (pouvoir à M. JOURDAN PH.) - M. VANBENEDEN PH. (pouvoir à M. LOMBART F.) - Mme DERUYFFELAERE - DELGUTTE CH. (pouvoir à Mme LEKIEN - DEBERT D.) - M. SERRUYS J. (pouvoir à M. BAILLION O.).

Absents :

Secrétaire de séance : M. CATTEZ A.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 22 /Votants : 29

Objet : **Examen et vote du budget supplémentaire - 18CM0043**

Madame le Maire présente le budget supplémentaire de l'exercice 2018 qui a été examiné lors de la commission des finances du 10 septembre dernier.

Il s'agit de présenter au vote un budget d'ajustement et de reprise des résultats et des restes à réaliser. Il s'établit comme suit :

Section de fonctionnement : 309 679,60€

Section d'investissement : 1 086 200,74€

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, compte tenu de 4 abstentions (Olivier BAILLION, Johan SERRUYS, Fabrice LOMBART, Philippe VANBENEDEN), d'adopter le budget supplémentaire.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Les membres ont signé au registre,
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,

Danièle LEKIEN



Le Maire,

Danièle LEKIEN